



Press Statement

The Congress of Aboriginal Peoples views Bill C-93 as an adequate step for simple Cannabis possession charges

August 1, 2019 (Ottawa, ON) – The Congress of Aboriginal Peoples (CAP) views Bill C-93 as a small step in the right direction. However, it does not go far enough to expunge the record of the estimated 250,000 people who have simple cannabis possession charges. Minister of Justice and Attorney General of Canada David Lametti acknowledges that Indigenous people are over-represented in this number.

National Chief Robert Bertrand commented that: “The issue of simple cannabis possession has had negative effects on Indigenous people in this country and has caused great harm to families and closed many opportunities for employment.”

CAP National Vice-Chief Kim Beaudin declared: “I want to see amnesty for any unpaid victim surcharges and fines paid for simple cannabis possession and financial compensation with interest for our people who paid fines, and victim surcharges.”

In addition, CAP is concerned that Indigenous people who have other convictions for various minor offences may not be eligible for this pardon.

Currently, Indigenous inmates represent 30 per cent of the federal inmate population, while only comprising 4.3 per cent of the total Canadian population, with Indigenous women shockingly representing 44 per cent of female federal inmates. These numbers are likely reflective of the number of Indigenous people with simple cannabis possession criminal charges.

In the coming days, CAP will be using social media to provide its constituents, with information regarding obtaining a pardon for simple cannabis possession convictions.

-30-

For media interviews please contact:

Jessica Dawson, Executive Assistant
613-747-6022

j.dawson@abo-peoples.org

The Congress of Aboriginal Peoples is the national voice representing the interests of Métis, status and non-status Indians, and Southern Inuit Indigenous People living off-reserve. Today, over 70% of Indigenous people live off-reserve.



Communiqué de presse

Pour le Congrès des peuples autochtones, le projet de loi C-93 est une étape adéquate pour les accusations de possession de cannabis

Le 1^{er} Aout 2019 (Ottawa, ON) – Le Congrès des peuples autochtones (CPA) considère le projet de loi C-93 comme un petit pas dans la bonne direction. Cependant, cela ne va pas assez loin pour corriger le casier de quelque 250 000 personnes accusées de possession de cannabis. Le ministre de la Justice et procureur général du Canada, David Lametti, reconnaît que les peuples autochtones sont plus touchés par ces accusations.

Le chef national du CPA, Robert Bertrand, pense que «la question de la simple possession de cannabis a eu des effets négatifs sur les peuples autochtones du pays, a causé beaucoup de tort aux familles et a obstrué arrêté de nombreuses possibilités d'emploi».

Le vice-chef national du CPA, Kim Beaudin, a déclaré: «Je souhaite l'annulation de toutes les charges impayées ainsi que celles payées par les victimes accusées de simple possession de cannabis, et une compensation financière avec intérêts pour notre peuple qui a payé des amendes et des suramendes. »

De plus, le CPA craint que les peuples autochtones qui ont d'autres condamnations pour diverses infractions mineures ne soient pas admissibles à ce pardon.

À l'heure actuelle, les détenus autochtones représentent 30 pour cent de la population carcérale fédérale, alors qu'ils ne représentent que 4,3 pour cent de la population Canadienne totale. Les femmes autochtones représentant quant à elles 44 pour cent des détenues sous responsabilité fédérale. Ces chiffres choquants reflètent probablement le nombre d'Autochtones accusés au criminel de possession de cannabis.

Dans les prochains jours, le CPA communiquera davantage sur les médias sociaux pour informer son électorat de la possibilité d'obtenir un pardon pour de simples condamnations pour possession de cannabis.

-30-

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Jessica Dawson, Adjointe executive

613-747-6022

j.dawson@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 70% des autochtones vivent hors réserve au Canada.